

CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du 20 mars 2026 à 21H00

Présents : Mmes BASTIE Léa, GENSSLER Édith, LAURENT Anne, RACAUD Béatrice, SARTRE-LAMARQUE Christine,
MM. ASSEMAT Matthieu, CLARET Jean-Jacques, DUCOMMUN DIT BOUDRY Frank, MARCHANT Marcel, MERLIO Gwenaël, M. SERAN Loïc.

Secrétaire de séance : M. SERAN Loïc.

M. le Maire sortant accueille les membres du conseil municipal élus dimanche le 15 mars 2026 et déclare le conseil municipal installé.

M. MARCHANT Marcel, le plus âgé des membres, prend la présidence de la séance.

M. MARCHANT Marcel fait lecture de la séance du 13 février 2026. Le nouveau conseil municipal doit procéder à l'approbation de celui-ci.

La séance du 13 février 2026 est approuvée à l'unanimité.

M. MARCHANT Marcel demande à l'assemblée qui est candidat au poste de Maire, en précisant que le vote se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

M. CLARET Jean-Jacques se déclare candidat.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : MM. ASSEMAT Matthieu et MERLIO Gwenaël.

2026 - 04 ELECTION DU MAIRE

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. CLARET Jean-Jacques est élu Maire à l'unanimité (11 voix).

M. le Maire prend la présidence de la séance et remercie le conseil municipal.

2026 - 05 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

En application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal doit fixer le nombre des adjoints au maire de la commune. Il est procédé au vote du nombre d'adjoints :

Proposition de trois adjoints : 1 abstention, 10 voix contre.

Proposition de deux adjoints : 3 abstentions, 5 voix contre, 3 voix pour.

Proposition d'un adjoint : 3 abstentions, 2 voix contre, 6 voix pour.

Le conseil municipal a voté pour un seul poste d'adjoint.

2026 - 06 ELECTION DE L'ADJOINT AU MAIRE

M. MARCHANT Marcel est candidat au poste d'adjoint au Maire. Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. MARCHANT Marcel est élu Adjoint au Maire à l'unanimité (11 voix).

M. le Maire fait lecture de la charte de l' élu local et demande au conseil municipal de la signer.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le lundi 30 Mars 2026 à 20h30.

Fin de séance à 22h30.

